



## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 23 février 2023 à 19h00.

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Delphine VIGNES, Caroline PONS et, MM. Éric BOLLARD, Bastien BOURGEOUD, Bruno CUVELARD, Étienne LATIL, Olivier SALIN.

Absents excusés : Thierry SERRE                      pouvoir à Delphine VIGNES  
                                 Jean-Jacques DREVET                      pouvoir à Olivier SALIN  
                                 Loïc INIZAN                                      pouvoir à Éric BOLLARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/02/2023.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Éric BOLLARD

### Ordre du jour

- **Projet des jeunes**
  
- **Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022**
- **Locations appartement des écoles**
- **Chauffage logements des écoles**
- **Locations cabinet 2 et 3 ancienne trésorerie**
- **Schéma directeur assainissement : choix du maître d'œuvre**
- **Orientation budgétaire 2023 :**
- **Travaux voirie CCBDP -reversement de la dotation départementale à orientation voirie**
- **Amendes de police : garde-corps rue de la Moutardière + barrière école + place PMR à la MARPA+ place des pompiers**
- **Maison des Vautours : autorisation prêt relais TVA**
- **La Cure : demande de subvention DRAC**
- **RPI compensation Rémuzat/La Motte**
- **Convention cantine La Motte-Chalancon**
- **Cantine Rémuzat : coût du repas**
- **Autorisation pose store tabac place de la Roubine**

- **camping**
- **Point sur le personnel**
- **Infos diverses**

### **1) Projet des jeunes**

Le conseil municipal a été contacté, au mois de janvier 2023 par un groupe d'adolescents (14 et 16 ans) de la commune qui aimerait faire un chantier participatif pour aménager le cabanon situé à côté du city-stade pour « une maison des jeunes »

Présentation du projet par KAELANE, NAHIM, MATHIEU, MARC-ANTOINE avec document « projet chantier participatif maison des jeunes ». Les jeunes souhaitent « connaître l'opinion du conseil »

Les conseillers ont plaisir à voir des jeunes de Rémuzat s'investir. Le projet a été bien présenté, bien argumenté. Les jeunes ont été félicités.

La mairie va se renseigner sur la faisabilité du projet (responsabilité ? zone inondable ? demande d'urbanisme ?)

Un tel projet à côté du city stade aurait tout son sens. L'électrification du secteur est en cours.

Arrivée de Bastien BOURGEAUD à 19H50

### **2) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022**

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### **3) location appartement rue des écoles**

Rappels :

- la locataire de l'appartement 1A rue des écoles, va quitter ce logement le 5 mars 2023.
- Le loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 432.12€ + 120€ charges chauffage/mois
- Les diagnostics ont été réalisés.
- état des lieux le 27 février

Nous avons reçu 2 candidatures :

- Eilora GIRARDET
- Mélissa NASSIHI

Au vu du dossier présenté, le conseil choisi Mme Mélissa NASSIHI

POUR : 10	CONTRE :	Abstention : 1 Éric BOLLARD
-----------	----------	-----------------------------

### **4) chauffage logements des écoles**

Bruno CUVELARD a pris contact avec le SDED qui pourrait aider à financer un nouveau système de chauffage pour les logements rue des écoles.

Des devis ont été demandés pour le remplacement de la chaudière au fioul par une pompe à chaleur Eau/Eau.

Ajourné.

### **5) locations cabinet 2 et 3 ancienne trésorerie**

- un cabinet est occupé par Mme Jessie LEROUX ostéopathe

- un cabinet est occupé par Mme Cyndie MARTIN coiffeuse

Ajourné

Commission de travail mardi 7 mars à 18H pour les modalités et location

### **6) schéma directeur assainissement : choix du maître d'œuvre**

L'appel d'offres a été publié sur e-marchespublics le 13 janvier. La date limite de dépôt était fixée au 15 février.

2 bureaux d'études ont répondu :

- RÉALITÉS ENVIRONNEMENT (26 Tain l'Hermitage) montant 61 625 € HT
- CEREG (13 Gémenos) montant : 49 965 €HT

Le cabinet CEREG a déjà réalisé le schéma directeur d'alimentation en eau potable, et travaille actuellement pour le schéma directeur DECI.

Choix :CEREG

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour info, nous avons reçu le 14 février, la notification de subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 27 500€. Le schéma directeur d'assainissement est financé à 80%

### **7) travaux de voirie CCBDP Reversement de la dotation départementale à orientation voirie**

Le Département accorde cette année une Dotation Forfaitaire Solidarité à Orientation Voirie de 14 817€ (en 2022 : 11 942€)

Si la commune engage des travaux de voirie sur les chemins d'intérêt communautaire, cette dotation sera à reverser à la CC BDP.

L'enveloppe voirie de la CC BDP 2023 sera de 30 273€ (reliquat CC BDP 2022 de 3 888 + DFSO+ abondement de la CCBDP)

Travaux envisagés sur le chemin des Blaches.640 ml. Etienne LATIL s'est rendu sur place avec M Frédéric PERROUD technicien à la CC BDP.M PERROUD a fourni un estimatif.

2 options :

- bicouche + coupe d'eau : 16 545 + 2390= 18 935€
- enrobé : 26 898€ +2390€ coupe d'eau = 29 288€

1)Option choisie : bicouche + coupe d'eau

**POUR : 6** Olivier SALIN, Jean-Jacques DREVET, Etienne LATIL, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Chantal AUBERY, **CONTRE : 1** Caroline PONS  
**Abstentions : 4** Éric BOLLARD, Loïc INIZAN, Delphine VIGNES ,Thierry SERRE

2)reversement de la DFSV à la CCBP

**14 817€**

POUR : 11    CONTRE :    Abstentions :

### **8) Amendes de police 2023**

- garde-corps rue de la Moutardière devis Benjamin TERNAT : 900 € HT
- barrière de sécurité rue des écoles devis Benjamin TERNAT : 2 550 € HT
- devis SIGNAL 26 pour marquage de places PMR à la MARPA + marquage au sol place des pompiers et panneaux

Approuver les devis et demander subvention au Département dans le cadre des amendes de police

POUR : 11    CONTRE :    Abstentions :

### **9) maison des Vautours**

1)Le dossier de consultation des entreprises est sur e-marchéspublics depuis le 31 janvier. Les candidats ont jusqu'au lundi 27 février à 17H pour déposer leurs offres. A ce jour, 66 entreprises (pour les 16 lots confondus) ont téléchargé les dossiers (intégralement ou partiellement)

2)notification de subvention « performance énergétique bâtiments communaux »  
Courrier du SDED reçu le 16 février. Financement mobilisé par le SDED : 6 446.74€

3)autorisation de consulter les banques pour un prêt court terme

Même si la maison des Vautours devrait atteindre 80% de subvention, la commune devra déboursier les 20% restants et la TVA (20%).

En phase APD (13/10/22) les travaux étaient estimés à : 430 000€HTet 130 000€HT pour la scéno.

En phase DCE (22/12/22), le cabinet d'études économie (Eurométrés) a porté l'estimation à 464 000€ pour les travaux et 147 613€ pour la scéno.

Avec la maîtrise d'œuvre et les bureaux de contrôle, le projet se monte à 697 059€ HT + TVA 139 411€ soit 836 471€ TTC

TVA à régler en 2023 : MDV + schéma directeur DECI + schéma directeur assainissement + maîtrise d'œuvre la Cure +reste cœur de village lot 1 = 192 000€  
Tous les dépenses ne sont pas listées. Il s'agit d'une première approche, plus précise au moment du vote du budget.

Il est donc proposé de consulter les banques (Crédit Agricole et Caisse d'Épargne) pour un court terme (prêt relais FCTVA ou ligne de trésorerie)

montant demandé 192 000€

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Au budget 2023, un emprunt sera à prévoir

#### **10) La Cure demande subvention DRAC**

Bruno CUVELARD a demandé des nouveaux devis pour le mobilier et l'informatique. Nécessaires pour demander une subvention à la DRAC.

DPC (créateur de mobilier) : 55 646€ HT

ADMISTRIA : 15 612.33€ HT

Solliciter une aide de la DRAC

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### **11) RPI compensation Rémuzat/La Motte-Chalancon**

Olivier SALIN et Chantal AUBERY ont rencontré les élus de La Motte.

Des précisions ont été apportées sur les diverses interrogations lors de la rencontre du mercredi 25 janvier 2023 en mairie de La Motte Chalancon. Un travail est engagé pour remanier et actualiser le règlement, afin de clarifier les différents calculs et participations.

La compensation s'élève à 16 805€ à verser à La Motte

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### **12) convention cantine La Motte-Chalancon**

Nouveau prestataire pour la cantine à La Motte : SAS AcSent des Confluences. Cette société a installé une cuisine « au sein des locaux anciennement dénommés Clair Matin »

Coût du repas facturé/ prestataire : 6.43€

Coût de revient du repas : 7€

Participation des familles : 4.20€ / repas

**Part demandée aux communes : 2.60€ / repas.**

Autoriser le maire à signer la convention avec La Motte

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### **13) Cantine Rémuzat**

Courrier du 5 janvier de la MARPA concernant les nouveaux tarifs 2023. « Au vu du contexte actuel, un taux de 5% a été appliqué sur l'ensemble des charges quotidiennes. Ainsi le tarif du repas de la cantine scolaire est désormais de 5.88€ »

Pour info :

- actuellement le prix demandé aux familles est de 3.80€. Fixé par une délibération du 26 juin 2018. A cette date, la MARPA facturait le repas à 5.30€ et la participation des communes était de 2.20€ /repas. Coût de revient d'un repas estimé par Rémuzat 6€
- quand le prix du repas de la MARPA est « passé » de 5.30€ à 5.60€ , rien à changé ni pour les parents ni pour les communes

Olivier SALIN propose de ne pas répercuter cette augmentation. Ni sur les parents ni sur les communes. Une communication sera faite en ce sens, aux communes et aux parents.

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### **14) autorisation pose store tabac place de la Roubine**

Delphine KLINGER, gérante du Tabac Presse place de la Roubine, a sollicité l'autorisation d'installer un « store banne modèle traditionnel » largeur =4300X avancée = 3500

Le droit d'occupation du domaine public sera donc calculé sur la surface de l'emprise au sol

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### **15) Camping**

En fin de saison 2022, Madame MASSON a informé la mairie ne pas vouloir continuer cette activité en 2023.

2 candidatures spontanées sont parvenues en mairie

Chantal AUBERY a établi une fiche de poste pour le chef ou la cheffe de camp.

Bruno CUVELARD et Chantal AUBERY ont présenté les comptes 2022.

Réunion de travail prévue rapidement pour définir les modalités du recrutement et les dates d'ouverture et fermeture du camping.

## **16) point sur le personnel**

Olivier SALIN et Bruno CUVELARD font le point sur le personnel.  
Le maire a invité l'ensemble du personnel et tous les conseillers municipaux à un repas le vendredi 17 février à la MARPA.

## **17) infos diverses**

### ➤ **Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme.**

**Le pastoralisme est d'intérêt général par la loi et plus précisément le Code rural et de la pêche maritime.**

**Les semaines, les mois, les années se suivent et se ressemblent inexorablement pour les éleveurs et les bergers, pour les élus locaux, en proie aux conséquences toujours plus fortes de la présence du loup. Ce dernier, jusqu'alors installé plutôt en zone de montagne, est désormais aussi en plaine. Il étend de plus en plus son territoire de chasse allant jusqu'à s'attaquer au-delà de nombreuses brebis, à des chiens de protection, des chevaux, des vaches...**

**Cette situation va créer toujours plus de désarroi, d'angoisse et de colère de celles et ceux qui ont choisi de travailler au service de la nature, de développer un élevage ou simplement d'en admirer la beauté.**

**Alors que la pression de la prédation est grandissante particulièrement en Drôme, et un peu partout sur le territoire national, il est urgent d'agir non pas en divisant mais en rassemblant.**

**La présence du loup en surnombre n'est pas compatible avec le pastoralisme.** Il ne s'agit en rien de réduire ce débat en opposant les pro-loups aux anti-loups. Car oui, on peut aimer la terre qui porte les Hommes et la nature qui la recouvre tout en aimant celles et ceux qui la font vivre. Oui, on peut s'interroger sur l'impact de l'être humain sur l'environnement tout en croyant en sa capacité à faire évoluer ses pratiques et ses usages.

**Il ne s'agit donc pas de désigner tel ou tel responsable de cette triste situation - mais plutôt de lancer un appel à la raison, à ce judicieux "*bon sens paysan*" qui permet de garder, tel un berger, les pieds bien enracinés dans la terre tout en levant les yeux vers le ciel... Ce même *bon sens paysan* qui rejoint le principe de réalité, comme une invitation à l'humilité et à se réinterroger sans cesse...**

**La cohabitation avec le pastoralisme reste possible pour autant que la présence du loup soit régulée, car si la politique publique de sa réintroduction a réussi – le seuil de survie de l'espèce fixé à 500 individus étant atteint depuis longtemps (entre 826 et 1016 à ce jour, selon l'Office français de la Biodiversité), il convient désormais de contenir sa prolifération, au risque de voir disparaître le pastoralisme, pratique ancestrale du patrimoine de l'humanité.**

**Dans ce contexte, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:**

- D'APPELER de ses vœux des décisions immédiates pour permettre **une régulation de l'espèce sur les territoires départementaux, en fonction de la pression de la prédation.**
- DE DEMANDER à l'État **d'intégrer** dans l'élaboration du prochain *Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup, et les activités d'élevage les particularismes territoriaux, la détresse des éleveurs et leurs grandes difficultés financières*, afin d'assurer la pérennité et la sécurité d'une activité séculaire : l'élevage, dont d'utilité publique devrait assurément être reconnue.
- D'EMETTRE le vœu que **l'ensemble de ces investigations, de ces discussions et de leurs conclusions soient menées dans le dialogue et en étroite concertation** avec les différents syndicats professionnels agricoles, les éleveurs et les associations d'élus locaux.
- D'EMETTRE le vœu que le législateur déresponsabilise les éleveurs et les élus locaux de cette politique publique.

POUR : 10    CONTRE : Abstentions : 1Éric BOLLARD

Motion à transmettre au cabinet du Premier Ministre, au Préfet référent du Plan loup à la Région et à la Préfète de la Drôme.

- Convention avec le PNR pose la pose d'un éco-compteur sur le sentier du Rocher du Caire au niveau de l'échelle.

POUR : 11    CONTRE :    Abstentions :

- Prévoir une réunion de la commission subventions aux associations (Chantal AUBERY, Olivier SALIN, Thierry SERRE....  
Chantal AUBERY a déjà recensé quelques demandes.
- Olivier SALIN a demandé aux Lavandes pour l'accueil de la bibliothèque et du Caire durant les travaux de la maison des Vautours. Réunion le 3 mars
- Espace trail :  
21 itinéraires et 5 ateliers d'entraînement seront déployés sur l'ensemble du territoire, conçus à partir du maillage de sentiers déjà existants en gestion par la CCBDP.

Les itinéraires seront balisés progressivement jusqu'au mois d'avril, nous permettant de prendre en compte les activités et contraintes de chacun tout en garantissant la sécurité à tous.

Vous trouverez de plus amples informations sur le portail web de l'espace trail :

[Espace Trail des Baronnies en Drôme Provençale - Page d'accueil \(espacestrail.run\)](http://espacestrail.run)

- Concert des Chorales en l'église de Rémuzat dimanche 26 février 2023 à 17h00.
- Visite CAUE traverse du village le mardi 28 février 2023 à 10h00 avec M THERAUBE (CD26/direction des déplacements)

- Conseil administration AVENTIC le jeudi 2 mars à la mairie de Rémuzat. Olivier SALIN assistera
- Jeudi 02 mars 9H à 18H et vendredi 03 mars 9H à 18H Hessais automobile dans le col de Soubeyrand .Circulation alternée. Réouverture de la route toutes les 10 minutes maximum (Promo Autosport)
- Jeudi 9 mars à la Sous-Préfecture 14H55 commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique centre de vacances les Lavandes  
Bruno CUVELARD ira
- le jeudi 9 mars 2023 : Soupe d'épeautre à Cornillac précédée d'un après-midi récréatif organisé par le Club de l'Age d'Or
- LES ARTS EN VADROUILLE GARGOULETTE samedi 11 mars au centre de vacances les Lavandes Le Très Grand Film évènement organisé en collaboration avec LE CAIRE 16H accueil/goûter convivial 16H30 restitution
- 16 mars 13H30 rencontre avec la DDT pour la carte communale et les dossiers d'urbanisme en cours.
- Dimanche 19 mars à 15H à Rémuzat cérémonie commémorative 19 mars 1962
- Éric BOLLARD rappelle qu'il n'y a plus de 3<sup>ème</sup> adjoint et qu'il est intéressé par ce poste

La séance est levée à 22H45

Le secrétaire de séance

*Eric BOLLARD*

*[Signature]*



*Le Maire, Olivier SALIN.*

*[Signature]*

**Délibérations examinées :**

- DEL-01-23022023 choix bureau études schéma directeur d'assainissement
- DEL-02-23022023 travaux voirie CC BDP
- DEL-03-23022023 reversement de la dotation voirie à la CCBDP
- DEL-04-23022023 demande subvention amendes de police
- DEL-05-23022023 consultation des banques prêt FCTVA
- DEL-06-23022023 La Cure : demande subvention DRAC
- DEL-07-23022023 RPI compensation Rémuzat/La Motte-Chalancon
- DEL-08-23022023 convention cantine La Motte-Chalancon
- DEL-09-23022023 coût repas cantine Rémuzat
- DEL-10-23022023 autorisation pose store place de la Roubine
- DEL-11-23022023 motion pour le maintien du pastoralisme
- DEL-12-23022023 convention avec le PNR éco-compteur